

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
<b>Herausgeber:</b>	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
<b>Band:</b>	10 (1934-1935)
<b>Heft:</b>	11
<b>Rubrik:</b>	Petites nouvelles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de l'expérience acquise, autorités et chefs militaires, de nouveau, en appellent au peuple pour qu'il apporte à l'organisation de notre armée les modifications que commandent et les conditions politiques de l'Europe et la technique militaire sans cesse en progrès.

Ce n'est pas un appel de guerre qui est lancé: c'est tout au contraire une courageuse exhortation à la paix. Qui montre sa force a grande chance de n'avoir pas à s'en servir.

Au peuple suisse de décider: l'Europe attend son verdict avec un vif intérêt.

Telles sont les raisons morales — nous examinerons les autres dans le prochain numéro — pour lesquelles tout citoyen conscient de ses responsabilités saura, le 23 ou le 24 février prochain, se placer au-dessus de toute considération de parti pour demander que notre armée soit maintenue en mesure de remplir sa belle, mais lourde tâche.

## La jeunesse et l'armée

A une époque comme celle que nous traversons actuellement, où, au point de vue politique, la jeunesse se met volontiers en avant et manifeste un vif intérêt pour les affaires de l'Etat, il est d'une importance toute spéciale de rechercher comment elle conçoit notre armée et conséquemment la défense nationale proprement dite.

Aujourd'hui comme autrefois la jeunesse est prête à remplir volontiers les obligations militaires imposées par l'Etat. Toutefois, à cet égard, elle veut présenter aussi ses propres revendications et ses conceptions personnelles. Elle reconnaît pertinemment le principe « du chef », mais elle veut également elle-même être conduite d'une façon rationnelle. Néanmoins, ce qu'elle ne comprend pas ce sont toutes les guerres de presse et de plume. Elle ne veut nullement être l'objet de priviléges spéciaux, mais elle ne veut pas non plus qu'on lui porte préjudice!

Les facteurs de commandement doivent être soigneusement basés sur la capacité des chefs et sur leur mérite personnel. Or, si les qualités requises sont encore accompagnées d'une véritable distinction, faite de bienveillance paternelle, ces facteurs auront certainement beaucoup plus de valeur que si les supérieurs et les chefs procédaient, à l'égard de leurs subordonnés, d'une manière plutôt raide et distante. Les différenciations et les différences marquées souvent entre les divers grades comme entre les diverses armes exercent assurément une mauvaise influence. Une collaboration absolue des différentes armes n'aura véritablement une portée pratique et ne sera profitable à la défense nationale que, si sous ce rapport également, les inconvénients et les lacunes disparaissent.

Il est faux de croire et de prétendre que la jeunesse exige des « officiers du peuple ». Pour nos jeunes qui jugent toute chose avec sévérité et avec objectivité le vieux principe suivant est abrogé:

Un grand conseiller: un bataillon; un conseiller national: un régiment!

La jeunesse est tout spécialement susceptible de camaraderie, de bonne et véritable camaraderie. Elle ne se contente pas des apparences. Et c'est ainsi que nos jeunes hommes interrompent avec bonne volonté les études entreprises, quittent l'atelier ou la fabrique, abandonnent leurs travaux agricoles pour répondre à l'appel de la patrie et pour accomplir leur service militaire, cette école de la vie où tous sont égaux. Ils l'accomplissent actuellement d'autant plus volontiers (nous faisons abstraction de l'après-guerre) qu'ils savent pertinemment que grâce aux obligations militaires les charges et les sacrifices économiques sont plus supportables pour eux et surtout pour leur famille. Mais malheureusement, à cet égard précisément, on a très souvent l'impression que l'Etat et même les communes pourraient faire davantage. Dans ce même ordre d'idée, il paraît aujourd'hui tout à fait plausible, qu'à l'occasion et pour des raisons parfaitement respectables, certaines possibilités de développement soient, et doivent être refusées.

L'opinion publique ne juge pas toujours d'une façon rationnelle les commandants qui, ayant atteint la limite d'âge, sont versés dans la landwehr ou sont mis à disposition. On oublie facilement qu'on ne peut donner le commandement d'un régiment à chaque lieut.-colonel et celui d'une division ou d'une brigade à chaque colonel.

La jeunesse apprécie les manifestations symboliques et cérémonieuses: on devrait y attacher évidemment une importance encore plus grande que jusqu'à présent. Un défilé militaire de 20,000 hommes, par exemple, exerce toujours sur les foules, une influence salutaire et inestimable! D'un autre côté, notre jeunesse exige aussi que des mesures sévères soient prises contre toute conception malhonnête, contre toute suspicion, en un mot contre tout ce qui contribue à porter atteinte à l'honneur de l'armée et à la flétrir.

La question de savoir si la jeunesse actuelle est prête à prendre sur elle la tradition nationale ne peut pas être encore tranchée complètement par l'affirmative, ni sous le rapport intellectuel, ni sous le rapport économique. Il est avéré que de fortes tendances se dessinent en faveur d'une soumission rationnelle à une direction énergique et résolue.

Au point de vue militaire cette question est clairement établie, elle n'est pas ambiguë, elle réside dans la volonté bien arrêtée de la défense nationale basée sur le principe du service militaire obligatoire.

Si, comme en 1914, une guerre devenait imminente, la nation suisse tout entière serait de nouveau unanime pour faire cause commune. D'ailleurs, les manifestations sportives, la lutte, la gymnastique, etc., sont inhérentes à la nature du peuple helvétique, aux instincts virils et fiers.

La conception patriotique est synonyme de conception militaire, laquelle après avoir été niée à la fin des hostilités, nous a conduits de nouveau à admettre parfaitement sa raison d'être. On sait aujourd'hui pertinemment que finalement, ni le côté technique, ni le matériel de guerre jouent le rôle décisif ou prépondérant, mais que *dans le moral* d'une armée et dans l'esprit dont elle est dirigée, réside une force immense! Par conséquent, nous devons vouer à toutes les questions qui s'y rattachent une attention toute spéciale.

Donc, mettons-y plus de cœur! Estimons à leur juste valeur l'homme et le soldat! *Plt. Böschenstein.*

## Petites nouvelles

La campagne de propagande en faveur de la loi sur la nouvelle organisation militaire bat son plein et c'est avec joie que, dans les milieux militaires, on enregistre les très nombreuses manifestations, organisées à cet effet aux quatre coins du pays, à l'issue desquelles l'appui de la loi future est décidé par acclamations. En voici quelques exemples:

— « Les délégués du Parti radical du canton de Lucerne ont voté à l'unanimité une résolution en faveur de l'acceptation du projet de réorganisation militaire. »

— « Le Front national a décidé de même d'appuyer le projet de toutes ses forces. »

— « A l'issue d'une conférence du colonel divisionnaire Bircher, les 500 personnes que comptait une assemblée publique tenue à Liestal, ont décidé d'approuver le projet de réorganisation de l'armée, considérant, dit la résolution votée, que l'adaptation de la durée du service aux conditions nouvelles de la technique militaire, constitue un devoir évident à l'égard de l'armée et du peuple entier. »

— « Après avoir entendu un exposé du conseiller aux Etats Winzeler et après une discussion nourrie, le congrès du Parti paysan schaffhousois s'est prononcé en faveur du projet de réorganisation militaire, en spécifiant qu'à l'avenir également, l'armée suisse soit pénétrée d'un esprit sain et démocratique. »

— « Après avoir entendu un exposé de M. Muheim, conseiller national, et une conférence du major P. Tresch, les délégués du Parti progressiste démocratique du canton d'Uri ont pris à l'unanimité position pour l'acceptation du projet de réorganisation militaire. »

— « Le comité central de la Société fédérale de gymnastique et les présidents des fédérations cantonales et sous-fédérations affiliées se sont réunis à Olten et ont voté une résolution invitant chaleureusement tous les gymnastes à voter « oui » les 23 et 24 février. »

— « Sous les auspices de la Société des carabiniers de Sargans, de la Fédération des gymnastes de l'Oberland, de la Société des sous-officiers de Saint-Gall et de la Société des officiers de Sargans-Werdenberg, M. Minger, président de la Confédération, a exposé à Mels, avec un très grand succès le projet de loi pour la réorganisation de l'armée. Au cours de la discussion qui suivit les orateurs approuvèrent l'exposé du chef du Département militaire fédéral qui fut longuement acclamé. »

— « De même à Sion, M. le conseiller fédéral Etter a exhorté un très nombreux et vibrant auditoire à voter en faveur de l'acceptation du projet de la loi sur la défense nationale. »

Etc.... Etc....! Nous pourrions allonger la liste et citer même des déclarations de socialistes connus qui se sont prononcés en faveur de la loi, nous pourrions faire état de l'appui que certains milieux syndicaux importants ont décidé d'apporter aux partisans de la loi, mais point n'est besoin de démontrer l'évidence même, car il saute aux yeux que le peuple suisse se prépare avec conscience à faire triompher la cause de la réorganisation de l'armée.

C'est avec confiance que nous devons attendre le résultat de la consultation populaire des 23 et 24 février qui portera à l'étranger l'expression de notre désir d'assurer et de défendre envers et contre tous la neutralité et l'indépendance de la Suisse. \*

Nos bons socialistes ont vraiment un sens achevé du comique et la dernière acrobatie politique de leur congrès, tenu récemment à Lucerne, a provoqué dans tout le pays une douce hilarité.

En effet, l'abracadabrante décision d'admettre la nécessité de la défense nationale et tout aussitôt après de refuser la loi qui organise par une impérieuse nécessité son appareil militaire, fait penser à l'attitude de l'usurier qui reprend avec profit de la main gauche ce que la droite a donné.

Mais pouvions-nous, en vérité, nous attendre à un éclair de bon-sens de la part d'hommes aveuglés par la politique malsaine d'un Nicole ou d'un Graber? Non, le résultat ne pouvait être que conforme à nos prévisions, mais de là à envisager la solution contradictoire adoptée par le Parti socialiste suisse à l'ébahissement général, il y avait un monde et si nos esprits n'ont point été assez subtils pour éviter la mèche, ils ont largement le droit de s'ébaudir maintenant de la trouvaille de ces messieurs de gauche.

Ce n'est point donné à tout le monde que de savoir amuser la galerie, et nous nous inclinons très bas devant ce talent que les socialistes possèdent à un haut degré et qu'il serait mesquin de ne pas reconnaître aujourd'hui.

Continuez, messieurs, le ridicule tue et nous n'en demandons pas autant! \*

La nouvelle loi sur l'organisation militaire modifiant celle de 1907 nous apportera, outre le prolongement des écoles de recrues, quelques nouveautés dont voici les principales:

Le nombre des cours de répétition à effectuer en élite et landwehr reste le même qu'auparavant, toutefois les sous-officiers à partir du grade de sergent accompliront 11 cours de répétition dans l'élite et 1 dans la landwehr. D'autre part, les caporaux, appointés et soldats feront leurs 5 premiers cours de répétition d'élite dans les cinq années qui suivront l'école de recrues et les autres cours, en règle générale, avec un intervalle d'une année.

Cette heureuse innovation permettra ainsi aux unités de landwehr de recevoir des hommes qui ne seront pas restés dans l'inactivité pendant plusieurs années comme c'était le cas jusqu'à maintenant.

D'autre part, la loi prévoit un cours de cadres d'un jour pour les sous-officiers avant chaque cours de répétition et on ne saurait trop louer cette initiative dont la nécessité se faisait sentir depuis longtemps.

En ce qui concerne les troupes du service de santé, la loi spécifie que les soldats sanitaires qui seront chargés du service des malades et des blessés proprement dit, suivront, outre l'école de recrues, un cours d'hôpital (école d'appointés du service de santé).

## Pistolenschießen 1934

### Concours de tir au pistolet 1934

#### Sektionswettkampf — Concours de sections.

Diplom I. Klasse — Diplôme 1<sup>re</sup> classe:

Rang	Sektionen Sections	Skala Echelle	Resultate Résultats
1.	Dübendorf . . . . .	A	142,08
2.	Thun . . . . .	A	139,32
3.	St. Gallen . . . . .	A	139,21
4.	Bern . . . . .	A	138,55
5.	Grenchen . . . . .	A	137,97
6.	Solothurn . . . . .	A	137,24
7.	Ste-Croix . . . . .	A	137,10
8.	Schönenwerd . . . . .	A	136,61
9.	Glarus . . . . .	B	136,05
10.	Winterthur . . . . .	B	135,52
11.	Biel . . . . .	A	135,34
12.	Untertoggenburg . . . . .	A	135,08
13.	Langenthal . . . . .	A	134,98
14.	Limmattal . . . . .	B	134,86
15.	Olten . . . . .	A	134,83
16.	Neuchâtel . . . . .	A	134,67
17.	Brugg . . . . .	B	133,48
18.	Vevey . . . . .	B	133,42
19.	Toggenburg . . . . .	B	133,06
20.	Nyon . . . . .	B	132,59
21.	Herisau . . . . .	B	132,46
22.	Willisau . . . . .	A	132,35
23.	Delémont . . . . .	B	131,47
24.	Seebezirk . . . . .	B	130,98
25.	Frauenfeld . . . . .	B	130,86

Diplome II. Klasse — Diplôme II<sup>e</sup> classe:

26.	Le Locle . . . . .	B	130,85
27.	Lyß-Aarberg . . . . .	A	130,78
28.	Boudry . . . . .	B	130,71
29.	Hinterthurgau . . . . .	B	130,40
30.	Fribourg . . . . .	A	130,08
31.	Surental . . . . .	B	129,82
32.	Burgdorf . . . . .	B	129,60
33.	Zürichsee I. U. . . . .	B	129,50
34.	Appenzell Vorderland . . . . .	B	129,48
35.	Zug . . . . .	B	129,45
36.	Goßau . . . . .	B	128,87
37.	Sursee . . . . .	B	128,72
38.	Zofingen . . . . .	B	127,71
39.	Baselland . . . . .	B	127,48
40.	Baden . . . . .	B	126,66
41.	Zürichsee r. U. . . . .	B	126,60
42.	Rorschach . . . . .	B	126,29
43.	Luzern . . . . .	A	125,88
44.	Frutigen-Nieder-Simmental . . . . .	B	125,51
45.	Chur . . . . .	B	125,44
46.	Schaffhausen . . . . .	A	125,18
47.	Chaux-de-Fonds . . . . .	B	124,61
48.	Bremgarten . . . . .	B	124,05
49.	Glatt- und Wehntal . . . . .	B	122,98
50.	Emmenbrücke . . . . .	B	122,24

Ohne Diplom — sans diplôme:

51.	Basel-Stadt . . . . .	B	121,89
52.	Genève . . . . .	A	121,60
53.	Aarau . . . . .	B	121,57
54.	Rheintal . . . . .	B	121,47
55.	Zürich UOV . . . . .	B	120,48
56.	Gäu . . . . .	B	120,18
57.	Schwyz . . . . .	B	119,95
58.	Untersee-Rhein . . . . .	B	119,18
59.	Zürcher Oberland . . . . .	B	118,97